

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception : 13/01/2021      Dossier complet le : 13/01/2021      N° d'enregistrement : 2021-5094

**1. Intitulé du projet**

Construction d'un atelier de production de charpentes métalliques sur un nouveau site, commune de Cilsson (44)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale **GIRARD HERVOUET**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale **Jean-Michel LEROY**

RCS / SIRET **3 4 0 | 9 3 9 | 5 2 9 | 0 0 0 | 2 0**      Forme juridique **SAS**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39-Travaux, constructions et opérations d'aménagement	1a) Travaux qui créent une surface de plancher comprise entre 10000 m <sup>2</sup> et 40000 m <sup>2</sup> : 20 851 m <sup>2</sup>  IOTA, rubrique n°2.1.5.0 : surface totale du site 35 228 m <sup>2</sup> > 1ha => déclaration ICPE, rubriques 2575, 2560 et 2940: régime de la Déclaration

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

La société GIRARD HERVOUET a le projet de construire une ligne de production de charpentes métalliques sur un nouveau site qui sera situé en face de son site de production actuel situé rue des Rosiers à Cilsson. Le site d'implantation projeté, d'une superficie totale de 35 228 m<sup>2</sup>, est situé au cœur d'une friche industrielle en cours de revalorisation: un bâtiment ainsi que quelques dallages sont à démolir sur le parcellaire retenu.  
Le bâtiment projeté d'une surface au sol de 20 851 m<sup>2</sup> comprendra des bureaux (977 m<sup>2</sup>), des locaux sociaux (625 m<sup>2</sup>), des locaux techniques (216 m<sup>2</sup>) et un atelier de production (18 987 m<sup>2</sup>). Un auvent de stockage de matières premières, un local 2 roues et des zones de stationnement sont également prévus en extérieur.  
L'atelier de production comprendra les zones suivantes: stockage des matières premières, machines d'usinage, zone de soudure, ligne de peinture. L'accès des véhicules (1accès PL et 1accès VL) s'effectuera par la rue des Ajoncs et la sortie par la rue des Rosiers.

#### 4.2 Objectifs du projet

La société GIRARD-HERVOUET est spécialisée dans la fabrication de charpente métallique, de couverture-étanchéité, de serrurerie, de menuiserie-aluminium et de bardage.

L'usine actuelle, implantée sur la commune de Cilsson, réalise trois activités de production que sont la Serrurerie, la Charpente et la Menuiserie aluminium. Face au développement croissant de l'activité le manque de place se fait ressentir dans les bâtiments existants. C'est pourquoi il a été décidé de créer un nouveau site sur la parcelle située en face.

Le nouveau site sera uniquement dédié à l'activité Charpente du groupe ce qui sous entend le transfert de cette activité du site actuel vers le site en projet. Ce transfert vers le futur site permettra d'optimiser la production de charpentes métalliques qui nécessite de grandes longueurs de lignes (pièces métalliques d'environ 12m à 15m de long), ce qui est à ce jour non réalisable dans le bâtiment actuel. L'objectif de production sera à terme de produire 1t de charpente en 4h contre 8h nécessaire aujourd'hui pour la même quantité (diminution par deux du temps de production à l'unité).

Le projet permettra aussi de rapatrier les matières premières et produits finis stockés dans un entrepôt en location implanté à 500m environ.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront au printemps 2021 pour se terminer à l'été 2022.

Plusieurs étapes se succéderont:

- Désamiantage du bâtiment désaffecté situé sur le parcellaire du projet
- Démolition du bâtiment désaffecté
- VRD + construction
- Drainage périphérique

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les étapes de production sont les suivantes:

- Réception et stockage des matières premières dans une zone dédiée du bâtiment (Hall Matières Premières): profils et tôles
- Réception et déchargement des matières premières de grandes dimensions dans un passage couvert de l'atelier de production (couloir intérieur disposé sur toute la longueur du bâtiment)
- Grenillage des profils et tôles
- Sciage, perçage, cisailage des pièces métalliques
- Soudures manuelles ou robotisées des pièces métalliques
- Grenillage avant peinture
- Thermolaquage des pièces métalliques par application de peinture poudre
- Four de cuisson
- Stockage en flux tendu des produits finis
- Expédition vers les chantiers ou vers une société sous-traitante pour la galvanisation des pièces

Les locaux techniques sont les suivants (locaux coupe-feu 2h): local compresseur, local tranfo+TGBT, local maintenance, local de stockage des peintures poudres.

Il n'y a pas d'utilisation de matières dangereuses liquides telles que solvants, peintures liquides, durcisseurs.

Les transferts des pièces métalliques dans le bâti seront réalisés au moyen de pont roulants ou de tapis transporteurs à rouleaux.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site n'est pas soumis à une procédure administrative d'Autorisation.

ICPE: régime de la Déclaration

IOTA: régime de la Déclaration

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale de l'assiette foncière	35 228 m <sup>2</sup>
Surface des espaces verts+bassins	5 425 m <sup>2</sup>
Surfaces volées, allées et stationnement imperméabilisés	8 952 m <sup>2</sup>
Surface plancher	20 851 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

rue des Ajoncs, Parc d'Activités Tabari  
44194 CLISSON

Section AN, Parcelles 170, 271 et 272  
du plan cadastral de la commune de  
CLISSON

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 17' 01" O Lat. 47° 04' 53" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

/

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/les-donnees-environnementales.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est la ZNIEFF de type 1 "Souterrains du château de Clisson" situé à environ 410m à l'Est du projet. Nous recensons également la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Sèvre Nantaise de Nantes à Clisson". Elle est située à environ 415m du site, à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Loire-Atlantique est en cours d'approbation. La commune fait l'objet d'un classement relatif au bruit concernant les grandes infrastructures de transport terrestres et ferroviaires: les axes RD 149 (ex RN), RD117 et RD763 ainsi que la ligne ferroviaire n°530000 sont affectés par le bruit. Le futur site est situé à proximité de la voie ferroviaire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des Patrimoines, le site est inclus dans une Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA 27/12/2016) et dans 3 zones de Protection au titre des abords de monuments historiques (Domaine de la Garenne Lemot, Chapelle des Tempeliers, Château (restes) et remparts).

<p>Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas compris dans une zone humide (source: "diagnostic environnemental communal des zones humides" de 2011). En outre une étude d'identification de zones humides a été menée sur le site en novembre 2020 par la société SOCOTEC. Le rapport conclue sur l'absence de Zone Humides, au droit du site d'étude, au sens de la réglementation en vigueur.</p>
<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de CLISSON est concernée par 2 PPR Inondation : - PPRi de la Sèvre Nantaise approuvé le 03/12/1998 et qui est en cours de révision - PPRi du Val de la Moine approuvé le 15/10/2008.  Le site en projet n'est pas concerné par ce risque.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Site non recensé dans la base SIS de Géorisques Pollution préalable identifiée suite aux investigations de sol menée par SOCOTEC en 2019 : -contamination résiduelle en hydrocarbures (790 mg/kg MS) sur la parcelle n° AN272 -contamination en hydrocarbures comprises entre 95 et 951 mg/kg MS sur la parcelle n°AN170 L'exploitant privilégiera le maintien et l'entretien d'un recouvrement de surface et une attention particulière sera portée sur la gestion des terres à évacuer.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune n'appartient pas à une zone de répartition des eaux.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de captage d'eau potable sur la commune de Clisson et sur les communes alentours.  Le site n'est pas inclus dans le périmètre lié à un captage AEP.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Clisson compte deux sites inscrits : - Les rives de la Sèvre à Clisson - La Chaussée de Gervaux  Le site en projet ne se trouve pas dans un site inscrit.</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche de l'établissement se situe à environ 12 km au Nord-Ouest (FR5212001 Marais de Goulaine).</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Clisson compte deux sites classés : - Les rives de la Sèvre à Clisson - La Chaussée de Gervaux  Le site en projet ne se trouve pas dans un site classé.</p>



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation en eau potable est limitée aux besoins sanitaires. Le site est raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la commune.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la parcelle impliquera un drainage périphérique mais il n'y aura pas de modification prévisible des masses d'eau souterraines.
<b>Ressources</b>			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains entrainera un excédent de matériaux dû aux fouilles pour le passage des tranchées et aux terrassements pour la voirie. L'arrêté préfectoral n°2018/ICPE/304 en date du 10 juillet 2019 (disponible en Annexe supplémentaire), a instauré des servitudes d'utilités publiques et plus particulièrement, la vérification obligatoire des sols et matériaux amenés à être excavés et évacués hors site lors de travaux de terrassement sur les parcelles n°271 et 272 de la section AN. Le béton concassé sera réutilisé et les bons remblais seront utilisés en remblaiement ; les évacuations seront limitées.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains entrainera l'apport de matériaux (bitumes, graves, pierres...) qui remplaceront ou recouvriront le sol existant comme dans tout chantier d'aménagement de parcelle.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est une friche industrielle avec un couvert encore fortement imperméabilisé (enrobé). Il y a donc très peu de végétation sur le site.
<b>Milieu naturel</b>			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement n'est pas situé dans ou à proximité d'une zone NATURA 2000

<p>Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'établissement n'est pas situé dans une zone naturelle particulière.</p>
<p>Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le parcellaire est actuellement occupé par des friches industrielles. Une partie du parcellaire sera donc terrassée et aménagée pour l'implantation du projet et ce en totale compatibilité avec le règlement du PLU. Pour rappel le projet est situé dans le Parc d'Activité Tabari.</p>
<p>Est-il concerné par des risques technologiques ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune est comprise dans le PPRT EPC France St Crespin/Moine. Le site en projet ne se trouve pas dans les zonages réglementaires du PPRT.</p> <p>La commune est également concernée par le risque de transport de marchandises dangereuses sur la RD149 localisée à environ 700m du site.</p>
<p><b>Risques</b> Est-il concerné par des risques naturels ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de CLISSON est concernée par 2 PPR Inondation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PPRI de la Sèvre Nantaise approuvé le 03/12/1998 et qui est en cours de révision</li> <li>- PPRI du Val de la Moine approuvé le 15/10/2008.</li> </ul> <p>Le site en projet n'est pas concerné par ce risque.</p> <p>La commune est située dans une zone de sismicité à risque modéré (risque 3).</p>
<p>Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Raccordement du site au réseau d'eaux usées de la commune.</p>
<p>Engendre-t-il des déplacements/des trafics</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité générera un trafic de PL (pour l'approvisionnement en matières premières et l'expédition des produits finis) et de VL pour le personnel. Notons qu'environ 50% des flux de PL en lien avec l'activité du futur site sont déjà existants sur la zone du fait que c'est un transfert d'activité. Au total le flux est estimé 4 PL/Jour. Pour les VL du personnel le flux est déjà existant sur la zone et sera juste reporté sur le futur site (environ 40 véhicules).</p>
<p><b>Nuisances</b> Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site sera source de bruit pendant les travaux. Ce projet s'insère dans une zone d'activités où la circulation et les activités sont également sources de bruit. En activité, les sources de bruit du site seront principalement liées aux opérations de chargement/déchargement des camions et aux activités de travail des métaux. La centrale de filtration d'air sera située en toiture Est, à l'opposé des habitations; la façade Ouest sera traitée acoustiquement. Une mesure de bruit résiduel a été réalisée en limite de propriété Ouest.</p>



Engendre-t-il des odeurs ?  
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?



Le site n'engendrera pas l'émission d'odeurs.



Le site s'insère dans une zone Industrielle au sein de laquelle les activités actuelles ne sont pas à l'origine d'émission d'odeur.

Engendre-t-il des vibrations ?  
Est-il concerné par des vibrations ?



Le site n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations. Par ailleurs tous les équipements de process sont implantés dans l'enceinte du bâtiment.



Le projet s'insère dans un Parc d'Activités au sein duquel les activités actuelles ne sont pas à l'origine de vibrations.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?  
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?



Le site ne sera pas équipé d'enseignes lumineuses. Les activités ne fonctionneront pas en période nocturne (horaires ouverture: 7h-20h).



Le site s'insère dans une zone industrielle où les activités actuelles ne sont pas à l'origine d'émission lumineuses

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?



Nous recensons les rejets dans l'air suivants:

- 3 rejets issus de 3 centrales de filtration reliées respectivement au banc PRS, à la découpe plasma et au robot de soudure KRANENDONG/postes de soudure manuels (garantie rejet poussières < 100 mg/Nm3 par rejet)
- 3 rejets issus des cartouches filtrantes des 3 grenailleuses (garantie rejet poussières < 100 mg/m3)
  - 1 rejet depuis la cab. de peint. poudre équipé d'un groupe de filtration (garantie rejet poussières < 40 mg/m3)
  - 1 rejet depuis le four de cuisson

Engendre-t-il des rejets liquides ?  
Si oui, dans quel milieu ?



Les eaux usées sanitaires sont dirigées vers le réseau d'eaux usées de la zone industrielle puis vers la station d'épuration de Clisson.

Il n'y a pas de rejets d'eaux industrielles.

Les eaux pluviales de voiries et toitures sont collectées et acheminées vers un bassin d'orage interne (bassin versant n°1) et vers un ouvrage enterré (bassin versant n°2): 2 bassins versants sur le site. Ces eaux seront traitées par un DSH. Un régulateur de débit sera installé à l'exutoire de chaque ouvrage et assurera un rejet à débit limité de 3L/s/ha respectant les objectifs du SDAGE.

## Emissions

Engendre-t-il des effluents ?



Absence de rejets d'eaux industrielles

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?



Les déchets produits sont des chutes d'acier, des contenants vides de peintures poudres, quelques aérosols et chiffons souillés, des filtres usagés issus du système d'aspiration sur process, des déchets de bureau, et des déchets de curage du séparateur d'hydrocarbure.

**Patrimoine /  
Cadre de vie  
/ Population**

Est-il susceptible de  
porter atteinte au  
patrimoine  
architectural,  
culturel,  
archéologique et  
paysager ?

Le site ne portera pas atteinte au patrimoine architectural et archéologique.

Engendre-t-il des  
modifications sur les  
activités humaines  
(agriculture,  
sylviculture,  
urbanisme,  
aménagement),  
notamment l'usage  
du sol ?

Le projet s'inscrit dans le Parc d'Activités Tabari, zone déjà largement anthropisée.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet sur la zone :

- construction en cours du siège de la communauté de communes à l'est du site. Pas d'effets cumulés identifiés avec ce projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Parmi les principales mesures mises en oeuvre sur le site, citons:

- L'implantation de tous les équipements de process dans l'enceinte du bâtiment
- Limitation nuisances sonores: portes sectionnelles fermées en permanence, façade Ouest et sheds traités acoustiquement, installation des centrales d'aspiration/filtration en toiture (coté Est) à l'opposé des habitations qui sont situées à l'Ouest
- L'installation d'un système d'aspiration et de filtration des poussières (avec respect des VLE réglementaires) au niveau des équipements susceptibles d'émettre des poussières diffuses : grenailleuses, postes de soudure manuels, découpe plasma, banc PRS, robot KRANENDONG, cabine de peinture poudre
- Absence de chaudières sur le site.
- L'eau potable est uniquement utilisée pour la consommation sanitaire car il n'y a pas d'utilisation d'eau dans le process et pas de nettoyage à l'eau.
- Absence de production et de rejets d'eaux industrielles
- Gestion et traitement des EP de toiture et voiries réalisés sur site au moyen d'un bassin d'orage et d'un ouvrage enterré
- Choix volontaire par l'exploitant d'un process avec 1 cabine d'application de peinture poudre qui est beaucoup moins polluant même si l'investissement financier est plus élevé: absence de rejet de COV et pas d'utilisation de solvant et de peinture liquide

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du projet et des mesures mises en place, il n'est pas jugé nécessaire que la procédure de régularisation fasse l'objet d'une étude d'impact. En effet l'exploitant a vraiment pris en compte l'aspect environnemental de son activité dans le choix des équipements du projet avec notamment l'achat d'une cabine poudre au lieu d'une cabine de peinture liquide solvantée. Il n'y aura donc pas de rejet de COV. En outre tous les équipements susceptibles d'émettre des poussières sont équipés d'aspiration et de filtres. Les activités du site engendrent uniquement des rejets d'eaux sanitaires et pluviales (ces dernières étant traitées et régulées). Les éventuelles nuisances acoustiques ont été considérées avec notamment le choix d'un emplacement éloigné des habitations pour les centrales d'aspiration/filtration et le traitement acoustique des vitrages des sheds et de la toiture. En outre, le site est situé dans une zone industrielle.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Etude SOCOTEC sur l'identification des zones humides (nov 2020) (chap 5) Annexe 8: Arrêté préfectoral n°2018/ICPE/304 en date du 10 juillet 2019 qui instaure des servitudes d'utilité publique (chap 6.1) Annexe 9: Mesure de bruit résiduel (nov 2020) (chap 6.1)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Clisson

le,

11.01.21

Signature

**GH**  
GIRARD HERVOUET SAS  
SAS au capital de 1 000 000 €  
Siret 340 939 529 00020 - APE 2511Z  
Parc Industriel de Taban - Rue des Rosiers  
BP 69416 - 44194 CLISSON Cedex  
Tél: 02 40 54 35 55 - Fax: 02 40 54 30 04

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus